

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
.....
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
.....



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
.....
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
.....



AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
Public Contracts Regulatory Agency

CHARTRE D'UTILISATION ET DE CERTIFICATION



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26

☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
✉ infos@amp.cm 🌐 www.amp.cm
🖱 Plateforme : pridesoft.amp.cm

L'utilisation du système Pridesoft ainsi que les certifications qui y sont associées sont mises à disposition par son Éditeur qui est l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP). L'exploitation du système Pridesoft requiert de la part des utilisateurs une attitude, des droits et devoirs ci-après auxquels ils sont appelés à souscrire de manière formelle.

1. Attitude

Tout titulaire d'une certification Pridesoft® doit adopter une attitude PRIDE :

- **P**erformance ;
- **R**esponsabilité ;
- **I**ntégrité ;
- **D**iscipline ;
- **E**sprit d'équipe.

Il doit faire montre de ces valeurs en toute circonstance, dans l'exécution des prestations relatives au Système Pridesoft®.

SECTION I : DE L'UTILISATION

2. Accès et utilisation du système Pridesoft®

- (1) L'accès à la plateforme Pridesoft® se fait suivant les moyens ci-après :
 - le portail web de l'Organisme chargé de la Régulation, <https://armp.cm> ;
 - l'adresse <https://pridesoft.armp.cm> ou <https://pridesoft.cm> ;
 - et l'application Pridesoft Mobile.
- (2) l'utilisation du Système Pridesoft est autorisée uniquement après une formation concluante.
- (3) la formation à l'utilisation est délivrée soit par l'Éditeur soit par une entité agréée.
- (4) les charges liées à la formation incombent au demandeur et sont conformes à la mercuriale des prix de l'État.

SECTION II : DE LA CERTIFICATION

3. Validité et renouvellement de la Certification Pridesoft®

La certification Pridesoft® obtenue par une personne morale ou physique est valide pour une période de trois (03) ans :

- o le titulaire la renouvelle par simple demande à l'Agence si le Système n'a pas connu d'évolution majeure au cours de la période ;
- o dans le cas contraire, il devra suivre une formation complémentaire sanctionnée par un examen de certification sur les nouvelles fonctionnalités.

Pendant la période de validité, toute personne physique certifiée Pridesoft® qui crée une entreprise unipersonnelle, peut transférer sa certification à celle-ci sur simple notification de l'Agence.

4. Catégories et niveaux de certification Pridesoft®

Les certifications Pridesoft® sont organisées en trois (03) catégories:

- (1) « Pridesoft® Certified Trainer » (compétences Formateur) ;
- (2) « Pridesoft® Certified Integrator » (compétences Intégrateur) ;
- (3) « Pridesoft® Certified Architect » (compétences Architecte).

Dans chaque catégorie, ils existent trois niveaux :

- (1) **Bronze** (notes de certification comprises entre 14 et 15,99/20) ;
- (2) **Silver** (notes de certification comprises entre 16 et 17,99/20) ;
- (3) **Gold** (notes de certification supérieures ou égales à 18/20).

Le changement de niveau dans une catégorie est subordonné à un examen de certification pour la catégorie concernée.

5. Candidature à l'examen de certification

Tout candidat à l'examen de certification Pridesoft® doit avoir été formé par une personne morale ou physique disposant d'une certification Pridesoft® en cours de validité.

Une personne morale ou physique disposant d'une certification Pridesoft® ne peut prétendre à former des candidats à une certification de niveau supérieur que si elle fait appel à au moins un (01) Expert Certifié Pridesoft® disposant d'une (01) certification de niveau au moins équivalent à celui sollicité par l'apprenant.

En cas d'échec à l'examen de certification, le candidat peut s'inscrire à une autre session d'examen dans un délai de six (06) mois en s'acquittant de ses frais d'examen. Au-delà de six mois, il devra absolument refaire la formation avant l'examen.

6. Conduite des formations

- (1) Les formations sur Pridesoft® peuvent être délivrées en présentiel ou en ligne.
- (2) Toute formation dispensée par une personne morale ou physique certifiée doit être signalée à l'Éditeur au moins une semaine à l'avance par lettre ou par voie électronique via la plateforme pridesoft.armacm.com, en déclarant les Acteurs concernés, le nombre de personnes à former, ainsi que la période de formation.
- (3) La documentation nécessaire à la formation est exclusivement mise à la disposition des consultants agréés par l'Éditeur dans un délai de soixante-douze (72) heures ainsi que les paramètres de connexion des apprenants à la plateforme de training.
- (4) Les formations se dérouleront de manière pratique à travers la plateforme dédiée <https://training.pridesoft.com>.
- (5) Toute formation dispensée par un Consultant agréé doit faire l'objet d'une supervision technique par une équipe de l'Éditeur et ce à la charge du Consultant.
- (6) Les attestations de participation à la formation sont délivrées par le formateur (personne morale ou physique) suivant le modèle proposé par l'Éditeur.
- (7) En présentiel, les épreuves d'examen de certification Pridesoft® sont exclusivement mises à disposition du centre d'examen de manière sécurisée et en nombre suffisant par l'Éditeur une (01) heure avant le début des épreuves de certification. Les feuilles de composition sont retournées dans les soixante-douze (72) heures après examen à l'Éditeur pour correction et délibération.
- (8) Le formateur est tenu d'adresser un rapport à l'Agence à l'issue de chaque formation, une semaine au plus tard après la formation, suivant le modèle proposé par l'Éditeur.

7. Assistance post-formation

- (1) Toute personne morale ou physique ayant suivi une formation sur Pridesoft® a droit à une assistance post-formation d'une durée de trois (03) mois.
- (2) Toute personne morale ou physique titulaire d'une certification Pridesoft® bénéficie d'une assistance permanente de l'Éditeur pendant toute la durée de validité de la certification.
- (3) Tout titulaire d'une certification Pridesoft® reçoit systématiquement une notification pour toute mise à jour du système Pridesoft®.

8. Propriété de la certification

- (1) La certification délivrée à une entreprise appartient à l'entreprise, et non aux experts ayant été formés pour le compte de l'entreprise. Aussi n'est-elle valable que tant que l'expert agit pour le compte de l'entreprise.
- (2) L'expert d'une entreprise certifiée qui souhaite poursuivre une activité en tant que Certifié Pridesoft® est tenu de passer à titre personnel son examen de certification au préalable.

9. Obligations et droits spécifiques des intégrateurs

Tout titulaire d'une certification d'intégrateur Pridesoft® est tenu de soumettre à l'Éditeur le cahier de charges de son projet afin que celle-ci s'assure de la prise en compte de toutes les exigences liées à l'interopérabilité.

Tout titulaire d'une certification d'intégrateur Pridesoft® peut également développer des API (Application Programming Interface) et des Plug-in pour le système Pridesoft®. Trente pour cent (30%) du prix de la valeur ajoutée des API et Plug-in seront reversés à l'Éditeur.

La compétence d'un titulaire d'une certification d'intégrateur Pridesoft® couvre celles d'une certification de formateur.

10. Obligations et droits spécifiques des architectes

Tout titulaire d'une certification d'architecte Pridesoft® est tenu de soumettre à l'Éditeur le cahier de charges de son projet afin que celle-ci s'assure de la prise en compte de toutes les exigences liées à l'interopérabilité et à la réglementation qui encadre la commande publique.

Tout titulaire d'une certification d'architecte Pridesoft® a accès aux codes sources du Système

Pridesoft®. A ce titre, il peut faire évoluer les applications et les adapter à la réglementation de la Commande Publique. Trente pour cent (30%) du prix des services ou modules complémentaires développés et mise en vente seront reversés à l'Editeur.

Tout titulaire d'une certification Pridesoft® Architecte peut organiser des sessions de certification Trainer et Integrator dans les conditions de formation du point 5 ci-dessus.

La compétence du titulaire d'une certification d'architecte Pridesoft® couvre celles des certifications d'intégrateur et de formateur.

SECTION III : DE L'API

11. API Officiel de l'Editeur

L'Editeur a développé une plateforme API dans le but de faciliter l'interopérabilité de Pridesoft® avec d'autres Systèmes d'Informations / applications.

Cette API est accessible sous trois licences :

- (1) Une licence pour des usages Professionnels : elle s'adresse aux organisations à but lucratifs, utilisant les données de Pridesoft® à des fins commerciales. Sa validité est d'une (01) année ;
- (2) Une licence des usages compatibles au standard de l'Open Contracting. Sa validité est d'une (01) année ;
- (3) Une licence Académique ouverte aux étudiants et chercheurs dans le cadre de leurs activités universitaires. Sa validité est de un (01) mois.

L'API officielle est mise à la disposition des utilisateurs exclusivement par les Consultants Certifiés Pridesoft® Intégrateur ou Architect qui en assurent l'assistance technique de mise en œuvre ainsi que le support sur sa période de validité moyennant un coût. Trente pour cent (**30%**) de ce coût sont reversés à l'Éditeur au titre des frais d'exploitation.

L'adresse de la plateforme d'API est <https://api.pridesoft.cm> .

SECTION IV : DES SANCTIONS

12. Faux et usage de faux

L'utilisation avérée de faux documents pour accéder au Système Pridesoft® dans un but malveillant expose son auteur à toutes sanctions administratives ou pénales prévues par la loi.

Toute personne morale ou physique certifiée Pridesoft® ayant fait usage avéré de fausse information dans une procédure ou au cours d'une prestation sera déchu de ses attributs de certifié et sera exclu des marchés publics pendant une période de deux (02) ans.

13. Manquement au respect de la charte

Tout manquement au respect de la présente charte sera sanctionné par un retrait de la certification pour les Certifiés Pridesoft® et suspension du compte pour les utilisateurs.



Signature avec la mention "lu et approuvé"

Transparence

Regulation 2.0

Marchés Publics

eJDM



Procurement

Open Contracting

e-CNE

e-Regulation

Transparency

e-Governance

Pridesoft Mobile



**Le Prix de
l'Innovation
Managériale 2017**



**Prix du Public
aux AWARDS DE
LA MARQUE OAPI
Edition 2021**



✉ 6604 Yaoundé - Cameroun
🖨 222 20 60 43 / 222 20 33 26

☎ 222 20 18 03 / 222 20 00 08 / 222 20 00 09
✉ infos@armp.cm 🌐 www.armp.cm
🌐 Plateforme : pridesoft.armp.cm